

Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs

Carte des secteurs



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SAINT-DENIS

(Le Plateau-Mont-Royal)

du 1^{er} janvier 2016
au 30 avril 2017



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SAINT-PAUL EST

(phase 1)

du 1^{er} mars 2016
au 31 mai 2017



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SAINT-PAUL EST

(phase 2)

du 30 mai 2018
au 31 juillet 2019*

* date sujette à changement
en fonction de la date de
fin réelle des travaux.



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

NOTRE-DAME OUEST

du 1^{er} septembre 2016
au 30 juin 2018



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

LAURENTIEN- LACHAPELLE

du 1^{er} décembre 2016
au 1^{er} juin 2019



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SAINT-MICHEL

(phase 1)

du 1^{er} août 2016
au 30 juin 2018

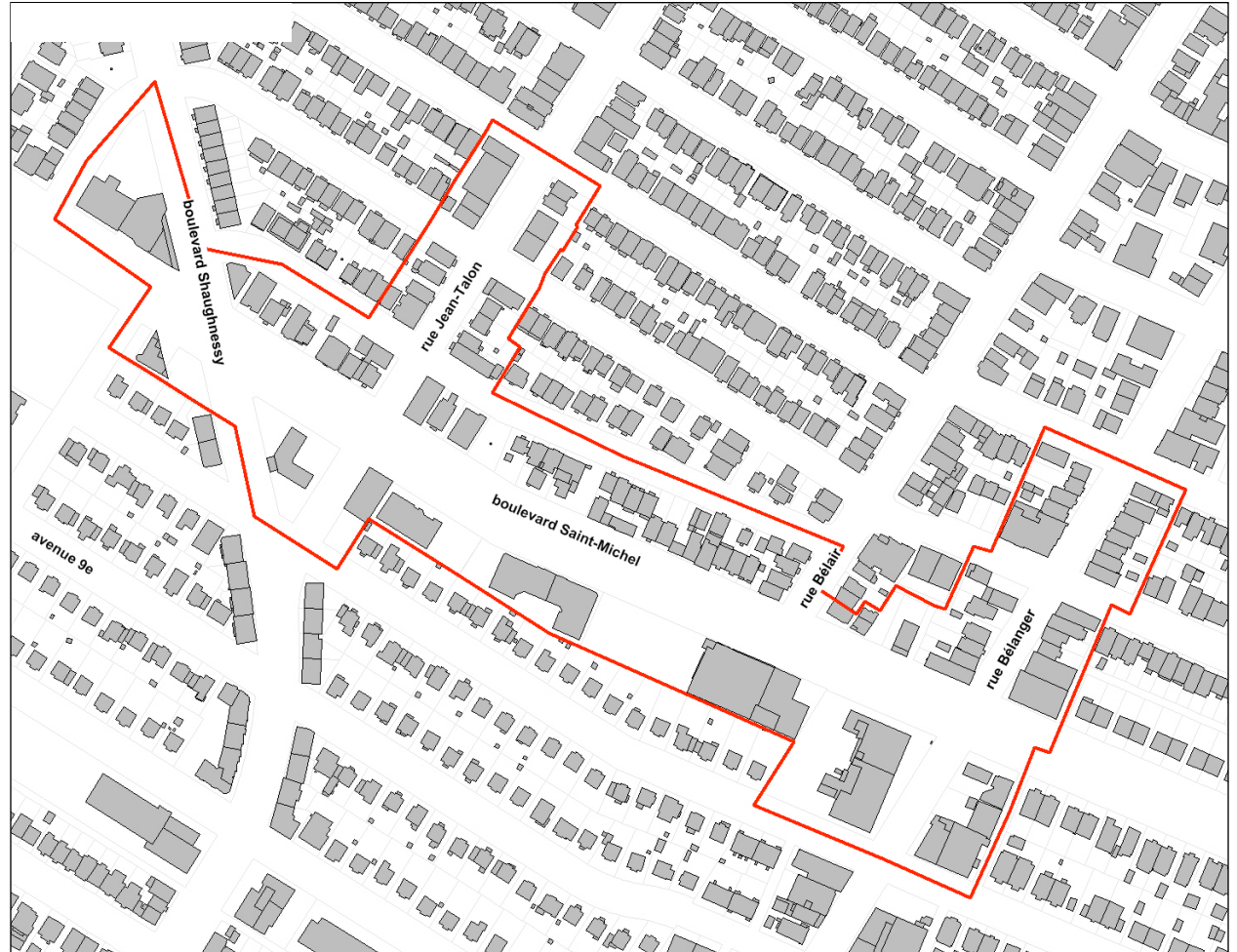


Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SAINT-MICHEL

(phase 2)

du 13 mars 2017
au 31 mai 2019



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SHERBROOKE OUEST

du 1^{er} juin 2016
au 31 décembre 2017



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

BISHOP

du 21 septembre 2017
au 31 décembre 2020



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

JARRY EST

(Villeray–Saint-Michel–
Parc-Extension)

du 15 août 2016
au 31 mai 2018



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

LAURIER OUEST

du 15 janvier 2017
au 31 mai 2019

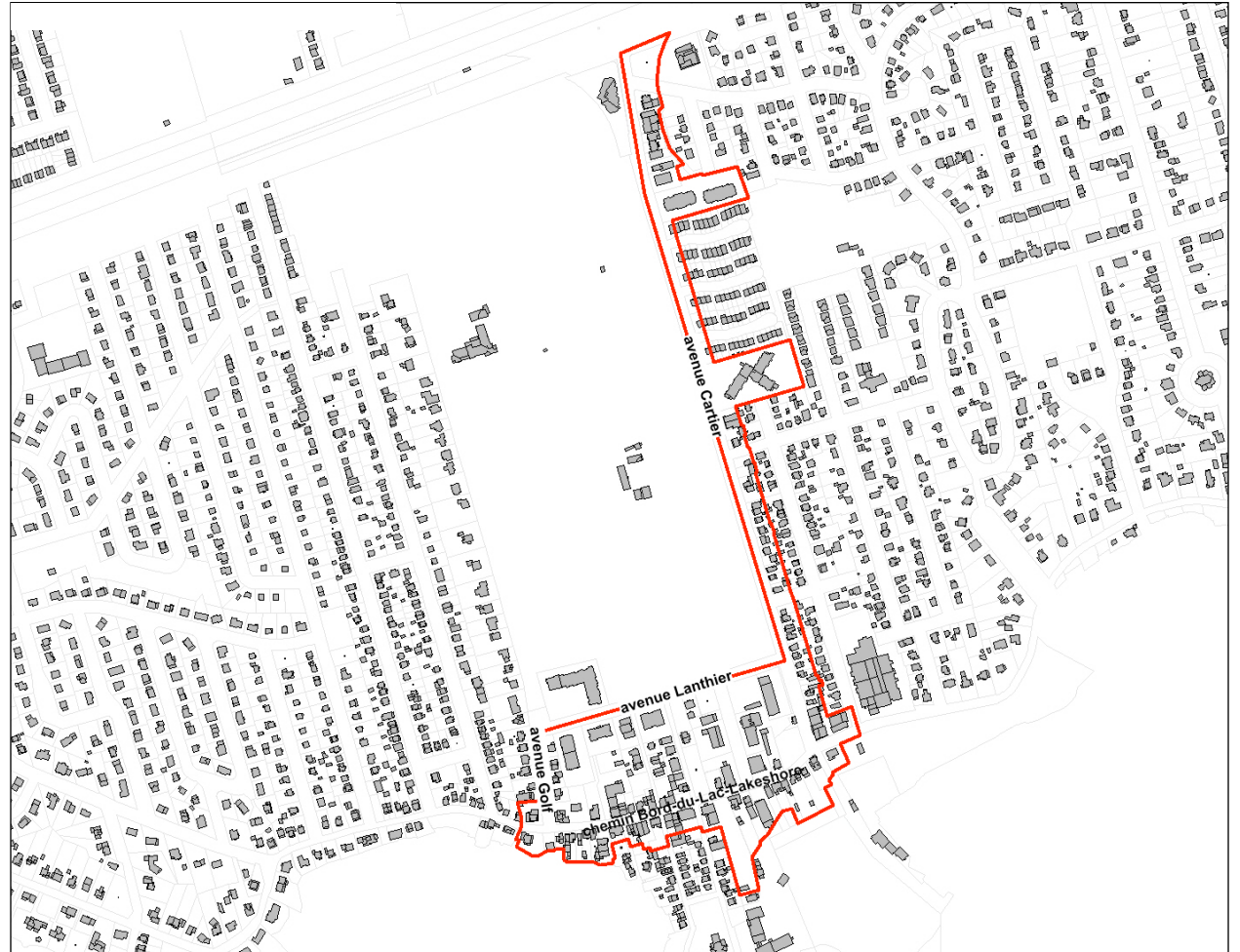


Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

AVENUE CARTIER

(Pointe-Claire)

du 1^{er} mai 2017
au 30 avril 2019



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

LE TRIANGLE

du 7 août 2017
au 30 juin 2019



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SAINTE- CATHERINE OUEST

du 8 janvier 2018
au 30 juin 2022*

* date sujette à changement
en fonction de la date de
fin réelle des travaux.



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SAINT-ANDRÉ (VÉLORUE)

du 9 mai 2018
au 31 mai 2020*

* date sujette à changement
en fonction de la date de
fin réelle des travaux.



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

GOUIN OUEST

(Pierrefonds-Roxboro)

du 21 mai 2018
au 21 mai 2019



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SHAMROCK

du 9 juillet 2018
au 31 décembre 2019*

* date sujette à changement
en fonction de la date de
fin réelle des travaux.



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SAINT-HUBERT

du 20 août 2018
au 31 décembre 2020*

* date sujette à changement
en fonction de la date de
fin réelle des travaux.



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

PEEL

(Ville-Marie)

du 14 mai 2018
au 28 février 2020*

* date sujette à changement
en fonction de la date de
fin réelle des travaux.



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SAINT-DENIS

(Villeray–Saint-Michel–
Parc-Extension)

du 14 mai 2018
au 30 juin 2020*

* date sujette à changement
en fonction de la date de
fin réelle des travaux.

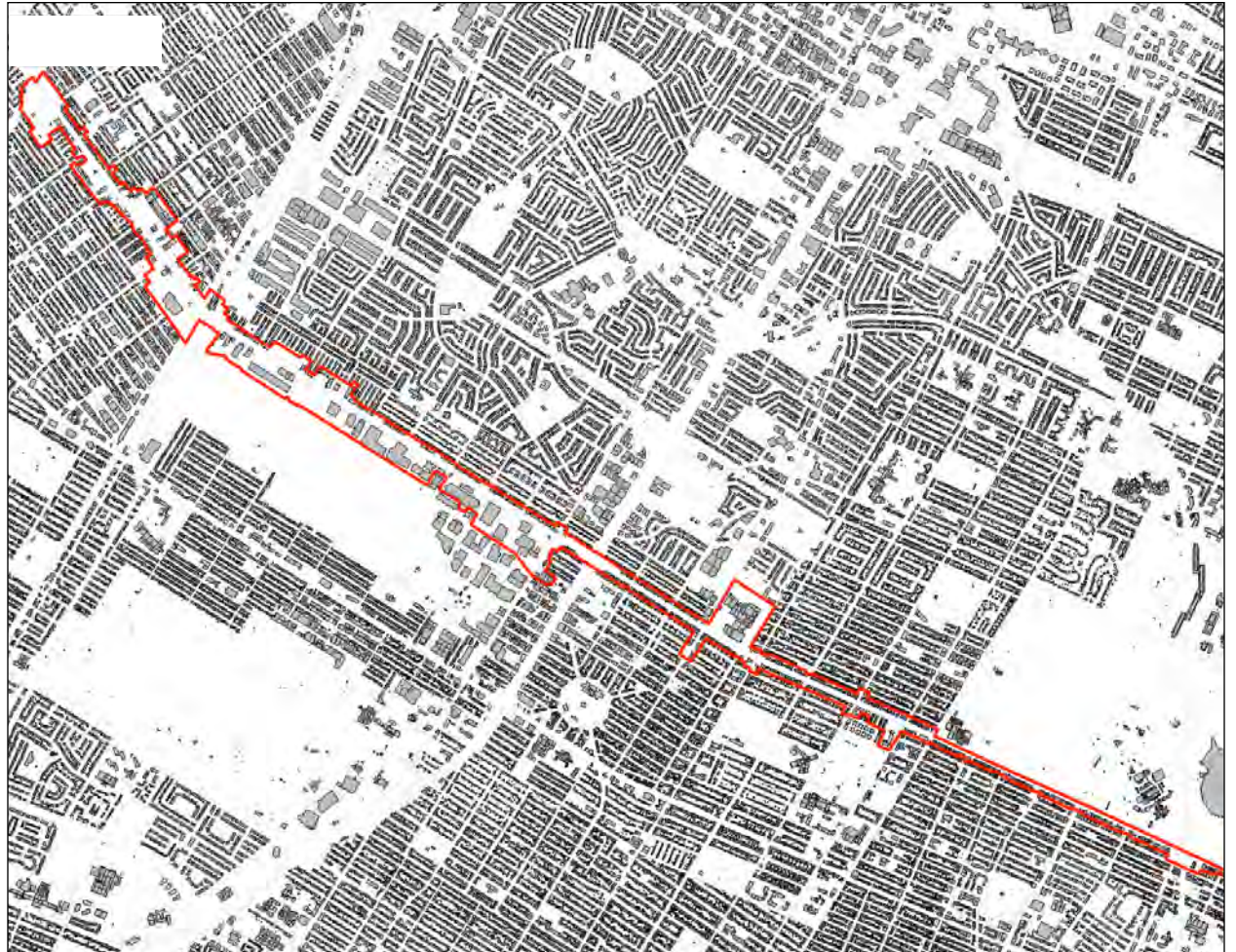


Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SRB PIE-IX

du 5 novembre 2018
au 30 avril 2023*

* date sujette à changement
en fonction de la date de
fin réelle des travaux.



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

ALLARD

du 1^{er} mai 2016 au
30 mai 2017



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

CÔTE-SAINTE- CATHERINE

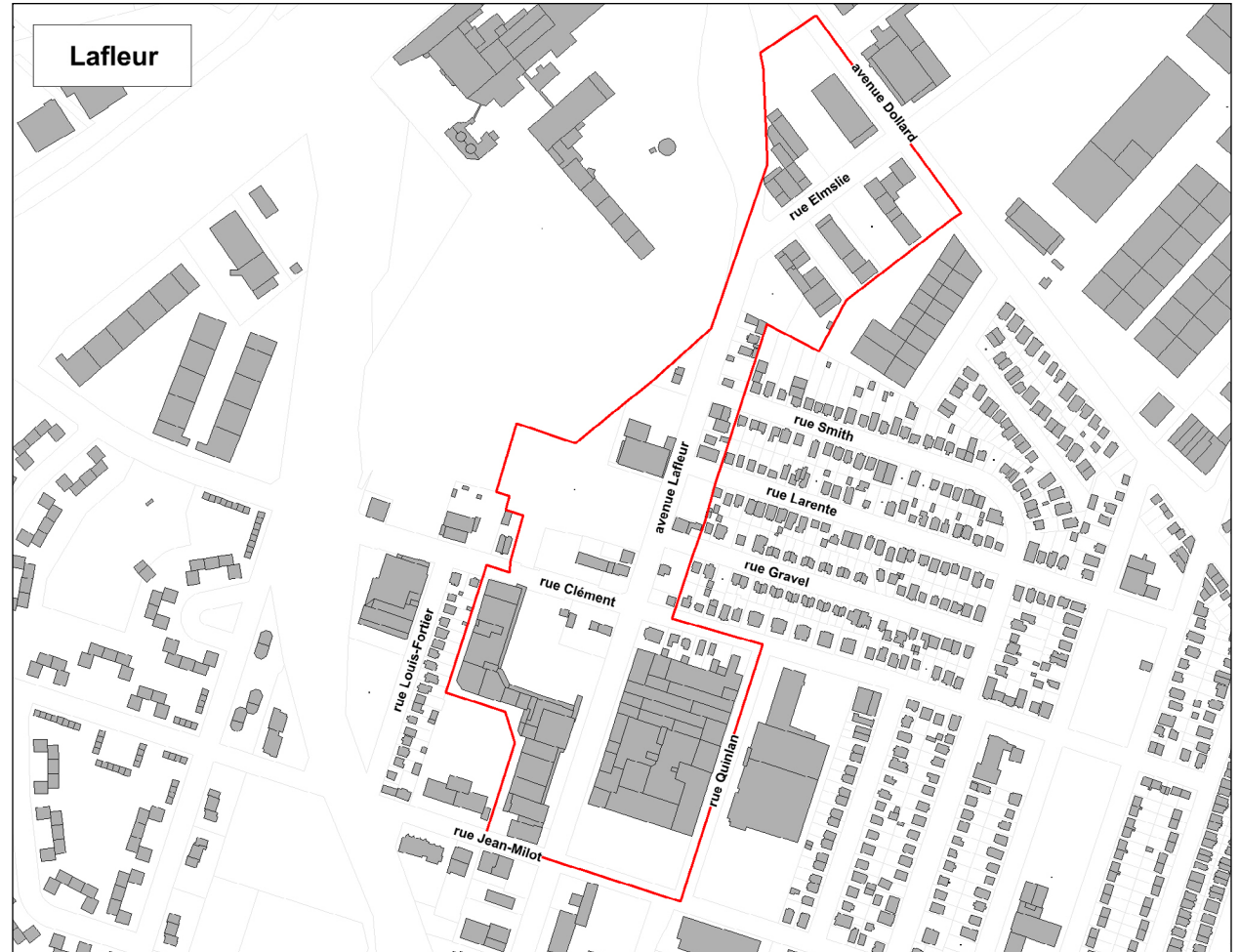
du 16 mai 2016
au 30 mars 2018



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

LAFLEUR

du 8 août 2016 au
16 mars 2018



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

PEEL

Du 14 mai 2017
au 30 juin 2018



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

YOUNG

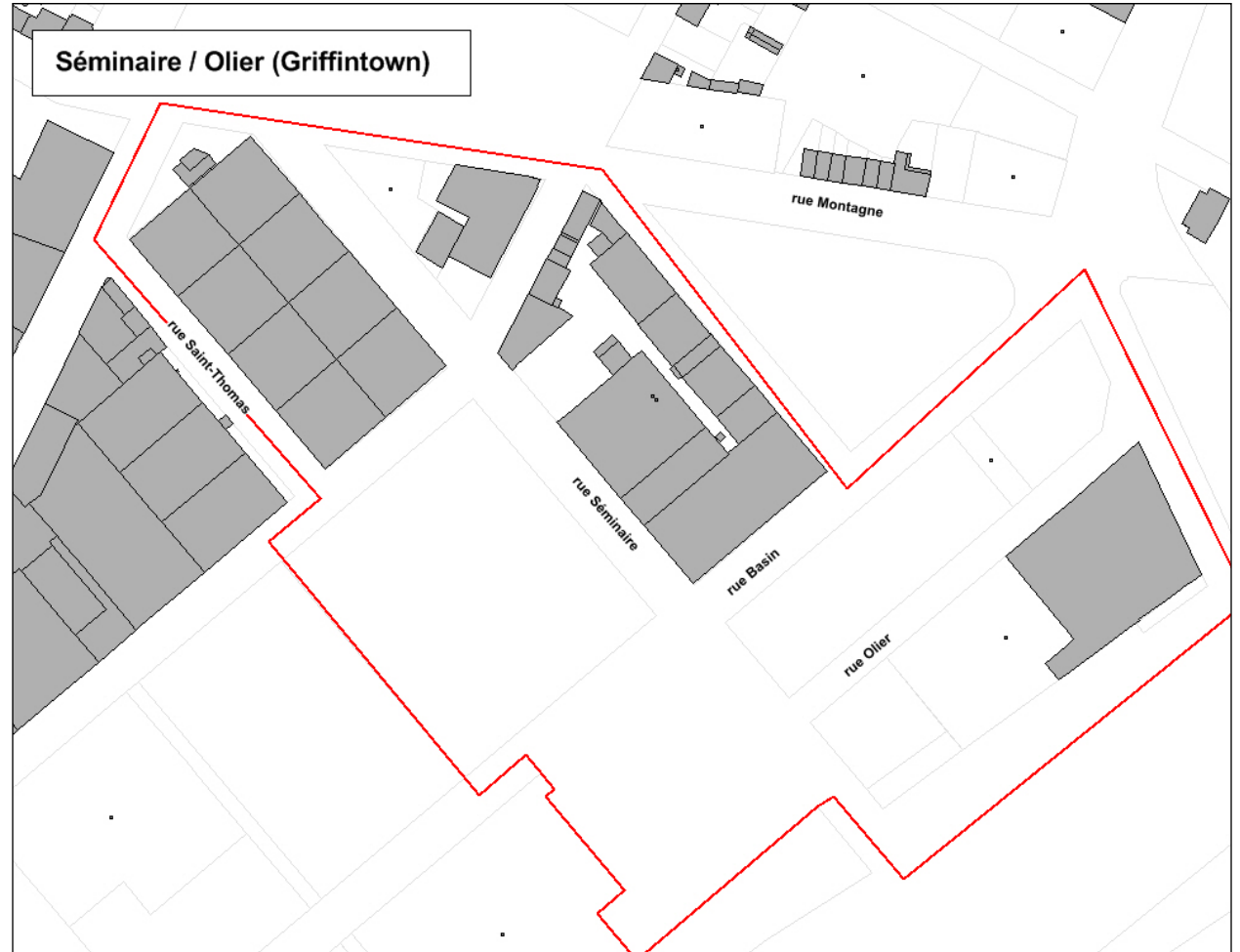
du 29 mai 2017
au 30 avril 2019



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SÉMINAIRE / OLIER

Du 29 mai 2017
au 30 avril 2019



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

MURRAY

Du 1^{er} septembre 2018
au 30 mars 2020 *

* date sujette à changement
en fonction de la date de
fin réelle des travaux

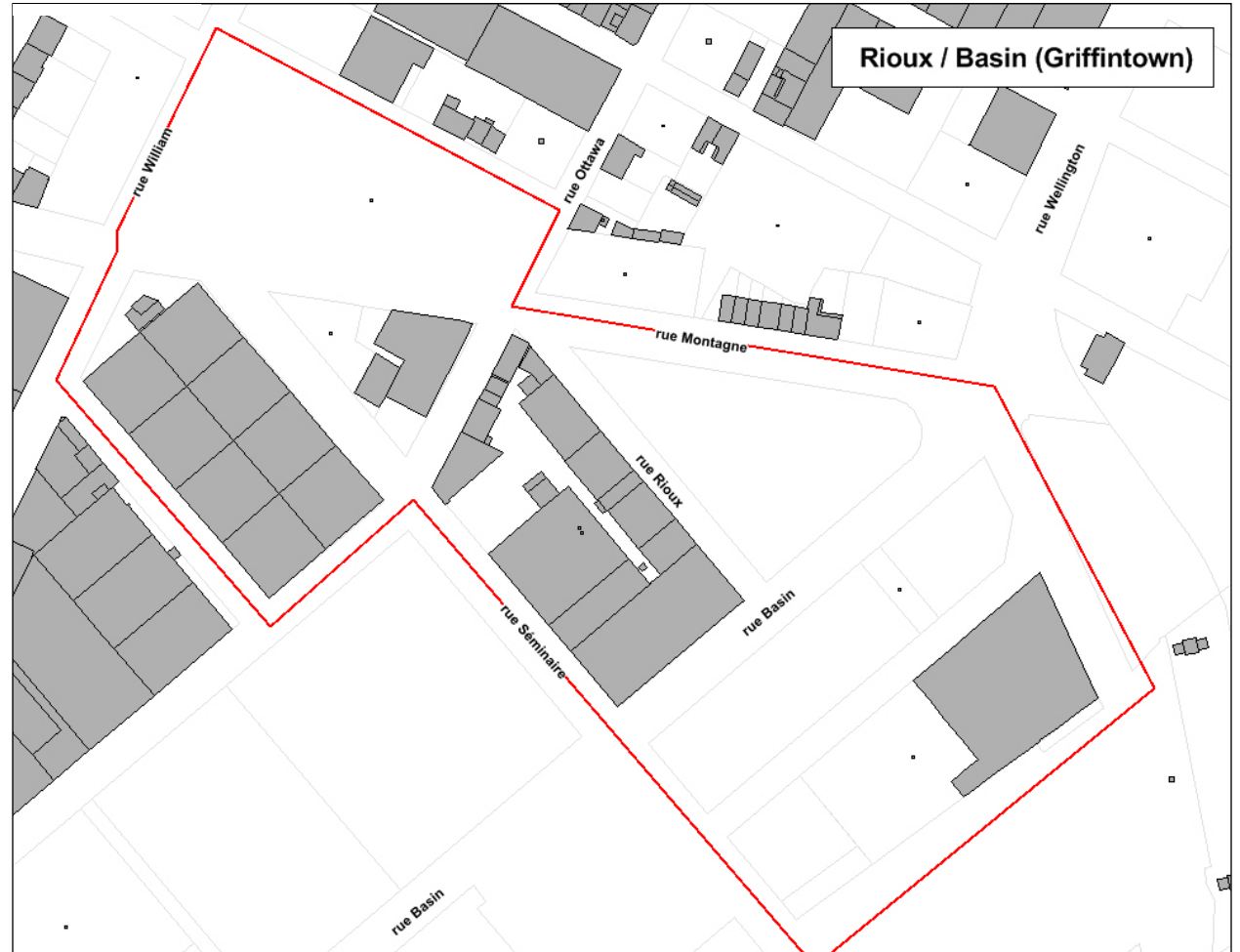


Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

RIOUX / BASIN

Du 1^{er} septembre 2018
au 30 mars 2020 *

* date sujette à changement
en fonction de la date de
fin réelle des travaux



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

OTTAWA

du 19 mars 2018
au 30 janvier 2019 *

* date sujette à changement
en fonction de la date de
fin réelle des travaux



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SHANNON

du 15 août 2016
au 31 mai 2018



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SAINT-PATRICK

du 9 avril 2018
au 30 novembre 2019 *

* date sujette à changement
en fonction de la date de
fin réelle des travaux



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

PAPINEAU

Du 6 mai 2019
au 30 mars 2021 *

* date sujette à changement
en fonction de la date de
fin réelle des travaux

